

## Avis de consultation du public - PTAD 2021

12 Avril 2021

Le projet de plan territorial de l'agriculture durable est soumis à consultation du public.

Cette consultation est ouverte du 7 avril 2021 au 7 mai 2021 inclus.

Le document en cause ainsi que les modalités de dépôt des observations sont accessibles au lien suivant:

<http://www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture-et-alimentation/AVIS-DE-CONSULTATION-DU-PUBLIC-PTAD2021>

ou encore sur place, à l'accueil de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - 23 rue de Spring - Concordia.

Ce document a pour objet de fixer les grandes orientations de la politique agricole et agro-alimentaire

en tenant compte des spécificités du territoire de Saint-Martin ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Ce projet est le résultat d'une réflexion collégiale, conduite conjointement par le Préfet et le Président de la Collectivité

au sein du comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA).

Cette consultation est ouverte du 7 avril 2021 au 7 mai 2021 inclus.

Le document est consultable aux heures d'ouverture au public de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – 23 rue de Spring – 97150 Saint-Martin.

Il est également consultable via le site Internet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (<http://www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr/>)

Le public est invité à prendre connaissance du document et à faire part de ses observations :

1- sur le registre ouvert à cet effet et mis à disposition à l'accueil de la Préfecture

ou

2- par écrit, à l'attention du Préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - UT DAAF, 23 rue de Spring, 97150 Saint-Martin

ou

3- par voie électronique à l'adresse suivante : [delphine.di-bari@agriculture.gouv.fr](mailto:delphine.di-bari@agriculture.gouv.fr)

Tél. : 05.90.52.30.50

mel : [francois.vial@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.vial@developpement-durable.gouv.fr)

Adresse postale : 23 rue de spring 97150 Saint-Martin